

Stratégie de développement des comptes nationaux dans les états membres d'AFRISTAT

Hubert H. Vihouéno Gbossa¹

L'Afrique au sud du Sahara est en train de se doter de comptes nationaux exemplaires. Les organisations sous-régionales telles que l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour les besoins de Surveillance multilatérale sont devenues des demandeurs de données de comptabilité nationale aux côtés des bailleurs de fonds et partenaires au développement. Il s'en est suivi une pression forte sur les instituts nationaux de statistique pour la mise à disposition de comptes nationaux fiables, à jour et conformes au standard international, le Système de comptabilité nationale des Nations Unies de 1993 (SCN 93). Il était de ce fait plus facile pour AFRISTAT d'obtenir un financement pour entreprendre au niveau régional la rénovation des comptes nationaux pour ses Etats membres. Ainsi à la faveur du Projet statistique minimum commun (PROSMIC) et du Programme d'appui régional à la statistique (PARSTAT) avec un financement européen ainsi que des financements complémentaires du Fonds AFRISTAT, du FMI (sur le système général de diffusion des données), de la Coopération française (fonds de solidarité prioritaire), etc. les travaux de comptabilité nationale ont pu être réalisés pour un certain nombre de pays dans un cadre harmonisé. De bons résultats ont été obtenus pour la plupart des pays concernés. Cependant beaucoup reste à faire pour être à jour des comptes. L'exercice a permis de noter les faiblesses du système statistique des Etats membres. Les points faibles les plus importants concernent l'insuffisance de ressources humaines ainsi que la qualité des données statistiques de base et leur disponibilité à temps qui ne permettent pas l'accélération nécessaire des travaux de comptabilité nationale. Un programme d'élaboration de comptes provisoires est en cours de réflexion. Ces comptes provisoires complétés par la prévision de données macroéconomiques clés permettront aux Etats membres de satisfaire les demandes de données macroéconomiques et de disposer d'outils performants pour le pilotage de leur économie. Ces perspectives s'inscrivent dans une stratégie qu'AFRISTAT s'efforce de mettre en œuvre en comptant sur des financements plus adaptés.

Introduction

Le nouveau Système de comptabilité nationale des Nations Unies de 1993 (SCN 93), a réalisé un saut qualitatif important par rapport aux systèmes antérieurs. Il a permis de clarifier, de simplifier et

d'expliciter les nouveaux concepts et définitions. Il s'est harmonisé avec d'autres systèmes statistiques apparentés (Balance de paiements, statistiques de Finances Publiques, etc.) et a pris en compte de nouvelles préoccupations des pays et des organisations internationales. Les préoccupations qui ne sont pas encore prises en compte par le

¹ Hubert H. Vihouéno Gbossa est expert en comptabilité nationale à AFRISTAT ; il a participé notamment à la conception et à la mise en œuvre du programme d'AFRISTAT en matière de comptabilité nationale et des nomenclatures statistiques.

SCN 93 font l'objet de réflexions dans le cadre d'une révision prévue pour l'année 2008.

Le SCN 93 est devenu un cadre de référence et l'Organisation des Nations Unies le recommande à ses Etats membres. Il est doté d'un jeu de nomenclatures à plusieurs niveaux, concernant notamment les activités, les produits, les opérations et les secteurs institutionnels. Chaque pays a ainsi la possibilité de choisir le niveau de mise en œuvre qui convient à son développement statistique. Le système a proposé en outre une mise en œuvre graduée en six phases qui tiennent compte de la disponibilité des données statistiques ainsi que des besoins courants des Etats et des organisations internationales.

De plus en plus, avec le développement des zones d'intégration économique et le souci constant des partenaires au développement de disposer de données fiables et à jour, une pression s'exerce sur les comptes nationaux pour mettre à la disposition des utilisateurs des comptes fiables, à jour et conformes aux normes internationales. Disposer de données de comptabilité nationale à jour n'est donc plus un luxe mais une nécessité pour un meilleur pilotage des économies, et ceci en dépit d'une insuffisance chronique dans le domaine des données statistiques. Tant au niveau national qu'au niveau régional, voire mondial, l'information sur les grandeurs macro-économiques est vivement recherchée (voir en particulier la norme du FMI, dans le cadre du SGDD).

Les Etats membres d'AFRISTAT ont saisi l'occasion du PROSMIC¹ pour inscrire dans leur programme statistique la rénovation des comptes nationaux de leurs pays avec un passage au SCN 93 dans un cadre harmonisé afin de satisfaire, par delà les besoins des Etats, ceux des organisations sous-régionales et des partenaires au développement.

Les besoins des Etats ainsi que ceux des partenaires au développement concernent à la fois le court, le moyen et le long terme. Il s'ensuit qu'une vision globale des comptes nationaux en terme de comptes définitifs, provisoires, voire prévisionnels, est nécessaire avec un accent particulier sur l'harmonisation.

La complexité de ce domaine, dont les résultats attendus ne peuvent que s'apprécier dans la durée, a

conduit les Etats membres d'AFRISTAT à se doter d'une stratégie de mise en œuvre dont le présent document se propose de retracer les principaux éléments.

Les comptes nationaux dans les Etats membres² : état des lieux en 2000

Un examen des travaux de comptabilité nationale au cours des vingt dernières années, en particulier en Afrique au sud du Sahara, révèle beaucoup de lacunes tant du point de vue méthodologique que du point de vue de la disponibilité et de la fiabilité des données statistiques ayant contribué à leur élaboration.

Dans la plupart des pays de la région, il est de notoriété publique que les comptes nationaux d'alors n'étaient pas satisfaisants, tant pour leur qualité intrinsèque qu'en raison du retard apporté à leur élaboration. La faiblesse de leur qualité résulte en partie de l'inadaptation des concepts et méthodes employés ; mais elle tient surtout à l'ancienneté de leur année de base statistique, ce qui a pour conséquence une très grande distorsion dans la représentation des structures de l'économie. Or la demande actuelle porte sur l'évolution la plus récente de l'économie, ce qui nécessite une image la plus fidèle possible de cette structure, condition nécessaire à une bonne pondération des différentes évolutions constatées.

Dans ce contexte, toute tentative pour calculer correctement l'évolution des grands agrégats économiques (dont le PIB) est vouée à l'échec, *a fortiori* tout espoir que leur comparaison régionale puisse avoir un sens. Faire des comptes provisoires, mesurer l'évolution économique de l'année en cours, ou élaborer des comptes locaux voire des comptes trimestriels, correspondent à des demandes fortes ; on peut imaginer en conduire l'élaboration au moyen de modèles économiques, mais quelle que soit la méthodologie utilisée, de tels modèles supposeront toujours de s'appuyer sur une bonne représentation de l'économie nationale, que seule peut permettre une bonne comptabilité nationale. D'où la nécessité pour toute économie de disposer de comptes nationaux définitifs à jour.

¹ PROSMIC, Programme Statistique Minimum Commun, est un cadre de référence pour le développement de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il couvre la période de cinq ans qui s'achève en 2005.

² Les Etats membres d'AFRISTAT au nombre de 18 sont : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

Jusqu'en l'an 2000, la plupart des Etats membres d'AFRISTAT élaboraient leurs comptes nationaux selon le système de comptabilité nationale des Nations Unies de 1968 (SCN 68). Le champ de production défini par le SCN 68 était rarement couvert par les comptes nationaux des Etats membres et de plus cette couverture était inégale d'un Etat à l'autre. Les éléments suivants, qui sont partie intégrante des comptes nationaux, étaient diversement intégrés dans les comptes nationaux des Etats membres :

- l'amortissement économique des biens de capital ou la consommation de capital fixe (CCF) de l'administration publique - elle est partie intégrante de la production non marchande de l'administration et sa non prise en compte sous-estime le PIB et la dépense de consommation finale de l'administration publique ;
- l'aide extérieure, en particulier les dépenses d'assistance technique – la non prise en compte des dépenses d'assistance technique sous-estime le PIB, la dépense de consommation finale et probablement la dépense en biens de capital ou formation brute de capital fixe (FBCF) de l'administration publique ;
- le service de logement que les ménages se rendent à eux-mêmes (loyers imputés) – la non prise en compte de ce service sous-estime le PIB et la dépense en services non marchands des ménages ;
- l'administration publique – elle comprend l'administration publique centrale (ou d'Etats fédérés), l'administration locale (ou nationale) et l'administration de sécurité sociale – la non exhaustivité dans la prise en compte des organes qui forment ces administrations est source de sous-estimation du PIB et de ses emplois.

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie des Etats membres et il est souhaitable que dans ce domaine les données soient comparables. Il était observé que certains Etats membres enregistrent dans leur PIB la campagne agricole (n/n+1) en année civile (n) tandis que d'autres l'enregistrent en année civile (n+1) ce qui fausse les analyses qu'on peut être amené à faire au niveau de la sous-région.

Avec les avancées tant méthodologiques que conceptuelles du système de comptabilité nationale au plan mondial, le moment était venu pour les Etats membres d'apporter des améliorations substantielles à leurs comptes nationaux. Il s'agissait d'un défi lancé aux Etats et à travers eux aux comptables nationaux pour mettre à la disposition des utilisateurs des informations fiables, transparentes et à jour aux fins de politiques

économiques et sociales. Comment relever ce défi ? Il fallait une bonne stratégie de développement des comptes nationaux.

Stratégie de développement des comptes nationaux

La stratégie mise en œuvre vise, d'une part, la satisfaction des besoins à court, moyen et long termes et, d'autre part, l'harmonisation en vue de la comparabilité des données de comptabilité nationale. Une fois prise en compte les recommandations au niveau international, l'harmonisation plus poussée des concepts, définitions et méthodes au regard des pratiques en cours au niveau des Etats membres s'avère nécessaire pour les besoins de comparabilité des données. La nécessité de satisfaire très rapidement certaines demandes d'informations économiques a aussi guidé les choix de la stratégie retenue.

Dans cette stratégie, les travaux d'harmonisation sont apparus comme les premiers à mettre en œuvre pour garantir la comparabilité des données. Une amélioration à court terme de certaines grandeurs macroéconomiques notamment du PIB dans le sens d'une meilleure comparabilité a été la deuxième priorité dans la stratégie. La rénovation des comptes nationaux avec passage au SCN 93 comme action à moyen terme est la troisième priorité dans la stratégie. Les actions à long terme résultent des observations faites au cours de la mise en œuvre du programme à court et à moyen termes, que complètent les besoins d'enquêtes dont la mise en œuvre ne peut se faire qu'à long terme en vue de disposer de données de base fiables.

Travaux d'harmonisation visant les besoins de comparabilité des données

L'harmonisation touche plusieurs domaines relevant de la compétence de différentes institutions ou entités administratives. Ainsi, d'importants travaux d'harmonisation ont été effectués par des institutions appropriées. On peut citer l'harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques ; l'harmonisation des fiscalités intérieures ; l'harmonisation de la législation comptable et l'harmonisation du droit des affaires, etc., qui faciliteront plus tard les travaux de rénovation des comptes nationaux.

AFRISTAT a mis au point un manuel de concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel publié en décembre 1999. Les enquêtes à venir, pour être plus utiles, devront s'y conformer afin que les résultats qui en découleront soient comparables d'un Etat membre à un autre et fournissent une information utilisable pour les

travaux de comptabilité nationale. De plus, il est apparu la nécessité d'harmoniser les nomenclatures ainsi que la méthodologie d'élaboration des comptes nationaux.

Harmonisation des nomenclatures

La mise au point de nomenclatures internationales telles que la Classification Internationale Type par Industrie, de toutes les branches d'activités économiques (CITI rév. 3), la Classification Centrale des Produits (CPC), le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP), la Classification internationale type des professions (CITP), la Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG), etc. est dictée par la nécessité de disposer de données statistiques comparables au sein des Etats membres des Nations Unies, un besoin qui se décline aussi au niveau des zones d'intégration économique voire au niveau d'une nation pour apprécier le progrès économique et social. Ces nomenclatures devront être adaptées par les diverses économies pour faciliter les travaux de comparaison internationale. AFRISTAT, à la faveur du projet PROSMIC, a conduit ses Etats membres à réaliser une telle harmonisation de nomenclatures.

Le système de comptabilité nationale est basé sur une série de nomenclatures dont les différents niveaux caractérisent les niveaux de détails dans lesquels on se propose d'élaborer les comptes nationaux. En dehors des nomenclatures d'opération qui sont harmonisées au niveau international et dont un niveau minimum est requis, les autres nomenclatures sont adaptables aux réalités des pays. En ce qui concerne les Etats membres d'AFRISTAT, il a été question de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits.

Le SCN 93 recommande pour les activités, la CITI rév. 3 et la CPC pour les produits. Les Etats européens ont adapté la CITI, ce qui leur a donné la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE). Ils ont retenu pour les produits la Classification statistique des Produits associés aux Activités dans la Communauté européenne (CPA) qui ne suit pas la même logique que la CPC.

Les Etats membres d'AFRISTAT ont, à l'image de l'Europe, adapté la CITI rév. 3 ainsi qu'une nomenclature des produits associés aux activités. La Nomenclature d'Activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA) et la Nomenclature de Produits des Etats membres d'AFRISTAT (NOPEMA) ont fait l'objet du règlement

n° 001/CM/2000 adopté par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT lors de sa session du 19 octobre 2000.

La NAEMA et la NOPEMA sont des nomenclatures destinées à servir notamment pour la collecte des données statistiques. Des nomenclatures d'activités et de produits de comptabilité nationale ont été dérivées de ces nomenclatures pour la rénovation des comptes nationaux.

Harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux

Les grands principes qui sous-tendent les travaux de comptabilité nationale sont les mêmes pour tous les Etats membres des Nations Unies. Cependant en fonction des spécificités régionales et sous-régionales, et compte tenu de certains enjeux, une adaptation voire une harmonisation des méthodes d'élaboration peut s'avérer nécessaire.

Les comptes nationaux des Etats membres d'AFRISTAT ont effectué un travail d'harmonisation de certaines méthodes parmi les plus importantes d'élaboration des comptes nationaux au niveau de la sous-région. Ce travail a abouti à une publication : « Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les Etats membres d'AFRISTAT » publiée en mars 2001.

Le Guide traite les questions méthodologiques essentielles, notamment la prise en compte du secteur informel dans les travaux de comptabilité nationale, celle de l'aide extérieure, la prise en compte harmonisée des campagnes agricoles avec le souci de respecter les recommandations internationales en la matière, la prise en compte de la production du service de location par des propriétaires occupant leurs logements, etc. Ce document sert de base méthodologique pour les travaux de rénovation des comptes nationaux en cours dans les Etats membres d'AFRISTAT.

Travaux d'amélioration à court terme de grandeurs macroéconomiques

A court terme, il a fallu disposer d'un programme léger pour la production de données macroéconomiques qui, sans être parfaites, permettent aux Etats membres et organisations sous-régionales de prendre des décisions nécessaires sur le plan économique et social. En effet pour le pilotage des politiques économiques, et en particulier pour la surveillance multilatérale, l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a eu besoin de PIB comparables pour ses Etats membres, ce qui n'était pas le cas des PIB

qui étaient élaborés dans ces Etats. Il a donc été nécessaire de procéder à l'amélioration des séries de données sur les PIB d'alors afin de les rendre plus comparables, donnant ainsi une nouvelle série améliorée appelée "PIB plus comparables". Les PIB plus comparables mis au point pour les Etats membres de l'UEMOA avec l'assistance technique d'AFRISTAT ont été adoptés et un règlement a mis en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003 leur utilisation dans le calcul des critères de convergence dans le cadre de la Surveillance multilatérale de l'UEMOA.

Corrections apportées aux PIB des Etats pour l'année 2000

PIB-INS est l'ancienne série des Etats ; PIB_comp est le PIB plus comparable obtenu après corrections

Le cas de l'UEMOA n'est pas isolé. La Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) avait la même préoccupation, de même que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui est en train de recourir à la même information de court terme dans son dispositif de renforcement de capacité statistique. Les PIB plus comparables, encore tributaires des PIB des anciennes séries de comptes, sont améliorés dans trois directions : une couverture plus importante du champ, une présentation harmonisée des comptes et un rapprochement des méthodes d'élaboration, en l'occurrence une meilleure prise en compte des campagnes agricoles.

Il s'agit d'une étape intermédiaire. Les données de comptabilité nationale des Etats membres d'AFRISTAT ne seront comparables à tous égards qu'à l'issue des travaux de rénovation des comptes nationaux sur une base harmonisée avec un passage au SCN 93. Un tel programme à moyen terme est en cours et concrétisera la comparabilité des données macroéconomiques dont le PIB.

Travaux de rénovation des comptes nationaux dans les Etats membres d'AFRISTAT

Les données statistiques de base, une contrainte à l'élaboration des comptes nationaux

L'insuffisance des données statistiques et leur fiabilité limitée rendent plus difficile l'élaboration des comptes nationaux, en particulier dans les pays en développement. Ce constat a amené bien des experts à penser qu'il serait souhaitable dans un premier temps de lancer le chantier des enquêtes statistiques et ensuite, dans un second temps seulement, de procéder à l'élaboration des comptes nationaux sur la base de données statistiques plus fournies et plus fiables.

Cette position peut se défendre. En effet, pour les travaux de comptabilité nationale, il est préférable de disposer d'un minimum d'informations statistiques de base. Pour bien appréhender la dépense de consommation finale des ménages, il est souhaitable de disposer de données d'enquêtes sur les dépenses des ménages ou sur leur consommation. Un recensement de la population suivi d'enquêtes démographiques apporte une mine d'informations qui permettent, moyennant quelques hypothèses, de faire une estimation acceptable de la demande des ménages.

Un recensement agricole suivi d'un système permanent de statistiques agricoles, permet de disposer d'informations statistiques indispensables aux travaux de comptabilité nationale. Une enquête élevage est souvent attendue pour la mise à jour des ratios de structure et des paramètres zootechniques, et pour avoir une maîtrise des circuits de commercialisation du bétail. Une enquête auprès des entreprises est un bon complément pour les données de production lorsque les bilans d'entreprises sont incomplets et lacunaires, ce qui est souvent le cas dans les pays en développement, etc. Cependant, la statistique ne peut tout mesurer : une partie non négligeable de l'activité économique échappe à la collecte statistique quel que soit l'effort déployé pour réduire les zones d'ombre. Le secteur informel, la fraude fiscale, l'économie domestique et les activités illégales qui tous relèvent du domaine de production en comptabilité nationale représentent autant de défis pour le comptable national.

Nonobstant les efforts réalisés dans certaines sous-régions ces dernières années, l'expérience montre que les moyens manquent toujours dans les pays en développement pour parvenir à un outil statistique complet et performant.

La plupart des pays africains au sud du Sahara ne disposent que d'un appareil fragile pour l'élaboration de leurs statistiques. Il reste difficile de trouver à long terme l'engagement qui garantisse à la fois la maîtrise des différents domaines statistiques et leur continuité temporelle. Il est donc illusoire d'attendre d'avoir toute l'information souhaitable pour procéder à l'élaboration plus fiable des comptes nationaux. Ce qu'il faut au contraire, c'est un outil d'élaboration capable de suppléer les insuffisances. A défaut, le risque est grand de continuer à traîner des comptes sans consistance, ce qui ne favorise guère un bon pilotage de l'économie.

S'il est vrai que l'amélioration de la qualité des comptes nationaux dépend pour partie de statistiques fiables, complètes et élaborées selon des définitions et concepts qui tiennent compte des

besoins réels des utilisateurs, de telles statistiques ne peuvent s'élaborer que de façon progressive, en s'adaptant aux besoins du moment. Cela suppose une programmation qui accorde la priorité à certaines enquêtes. Par ailleurs, la préparation d'une enquête, sa mise à exécution et la sortie des résultats demandent du temps. Toutes les enquêtes ne pouvant être conduites en même temps, cela implique une utilisation progressive des résultats obtenus. Il s'ensuit que l'amélioration attendue des comptes nationaux ne sera que partielle à court et à moyen termes.

Compte tenu de ce qui précède, une stratégie s'impose, celle qui consiste à se doter de méthodes d'élaboration des comptes nationaux permettant tout à la fois d'intégrer la réalité statistiquement disponible et d'appréhender le mieux possible l'espace de l'économie non enregistrée³, et parallèlement de mener des enquêtes et travaux statistiques de fonds. Le Système ERETES⁴ s'avère, parmi les outils disponibles, particulièrement bien adapté pour cela. En procédant ainsi, on obtient deux résultats particulièrement intéressants par rapport aux objectifs indiqués ci-dessus :

- on peut disposer de résultats acceptables sans attendre des données plus fiables pour la comptabilité nationale,
- Cette élaboration des comptes apporte immédiatement des effets bénéfiques dans le champ de l'élaboration statistique.

Ainsi le programme à moyen terme de la stratégie a consisté à procéder à la rénovation des comptes nationaux des Etats membres au moyen du Système ERETES. Comment cela s'est-il effectué ? Quels résultats ont été obtenus ? Quelles en sont les faiblesses ? La dernière partie de cet article abordera ces questions.

Le Système ERETES, un outil d'aide à la confection des comptes nationaux

Il s'agit d'un outil informatique d'aide à l'élaboration des comptes nationaux. Il a pour vocation l'élaboration des comptes annuels et n'a

³ Comme le dit Michel Sérurier, consultant en comptabilité nationale, ne pas intégrer dans les comptes ce que les statistiques ne parviennent pas à mesurer, c'est leur attribuer implicitement la valeur zéro, ce qui pour le moins est visiblement faux. Mieux vaut donc proposer une estimation moins précise, car après tout, toute mesure ne peut être qu'une approximation du réel dont on veut rendre compte.

⁴ ERETES (Equilibre Ressources-Emplois Tableau Entrées-Sorties) est un outil informatique d'aide à l'élaboration des comptes nationaux mis au point sur financement de la Coopération française et de l'Union européenne.

pas été conçu pour l'élaboration de comptes trimestriels. Il n'est pas non plus structuré pour permettre l'élaboration de comptes satellites. Il peut être adapté à l'élaboration de comptes régionaux, mais sa vocation première concerne les comptes à l'échelle de la nation. La base de données qu'il contient couvre l'ensemble des flux et stocks proposés par le cadre central du SCN. En revanche, le Système ERETES n'apporte pas, comme tel, de solutions au traitement des statistiques disponibles.

De façon plus explicite, le Système ERETES permet l'accompagnement des travaux d'une équipe de comptables nationaux. Il propose à la fois des écrans de travail, un système de pilotage des tâches et une aide en ligne, le tout greffé sur le « cœur du Système » : une base de données relationnelle. Le Système est portable, c'est à dire qu'il est prévu pour s'adapter aux situations locales, qu'il s'agisse des caractéristiques économiques ou des choix retenus pour conduire l'élaboration des comptes.

Le Système offre donc simultanément :

- un cadre méthodologique pour les travaux d'élaboration des comptes nationaux,
- une assistance technique intégrée permettant l'acquisition des méthodes à mettre en œuvre,
- un environnement informatique moderne au service d'un travail en équipe.

Le Système est bâti en référence à tous les concepts et définitions du SCN 93. La base de données qu'il contient permet le stockage de toutes les grandeurs économiques prévues par le cadre central, qu'il s'agisse des branches ou des secteurs institutionnels (y compris les données patrimoniales). Cependant, tout le détail souhaitable n'est pas proposé *a priori* dans les nomenclatures retenues, de telle sorte que chaque pays peut introduire ce qui lui convient le mieux, pour tenir compte des spécificités socio-économiques locales. C'est donc un outil paramétrable. Il permet l'élaboration des comptes en année de base et en année courante, à prix courants et à prix constants, l'élaboration d'un Tableau des ressources et emplois (TRE) ainsi que les comptes des secteurs institutionnels débouchant sur le Tableau des comptes économiques intégrés (TCEI). Un développement est en cours pour le rendre apte à l'élaboration des comptes provisoires voire une version allégée pour les pays qui sont plus limités en ressources humaines et en données statistiques de base.

Conditions de mise en œuvre du Système ERETES

Mettre en œuvre le Système ERETES dans un pays, c'est faire le choix d'une modernisation de ses

comptes (choix d'une année de base et réalisation d'une série de comptes successifs en année courante). La mise en œuvre du Système implique un certain niveau d'exigence dans la qualité des comptes et conduit à une production régulière et sans retard des comptes relatifs aux années les plus récentes.

Prendre la décision de construire des comptes nationaux dépend d'une volonté "politique". Comme il s'agit d'une opération qui s'inscrit dans le long terme, il est nécessaire que cet engagement soit garanti par les pouvoirs publics. Les conditions requises pour concrétiser cette volonté comprennent les éléments suivants :

- un environnement institutionnel approprié ;
- des moyens humains ;
- des données statistiques ;
- des moyens matériels ;
- un niveau technologique et du temps.

Moyens humains et matériels

La réalisation de comptes nationaux suppose la présence permanente d'un personnel compétent et motivé. Il faut une équipe bien étoffée. Le nombre ainsi que la qualification des membres de l'équipe dépendent surtout de la quantité des données à traiter, de la qualité des sources statistiques, du partage des tâches envisagé avec les services qui les produisent, du détail dans lequel on envisage de construire les comptes ainsi que de ce qui est pris en compte dans le cadre central du SCN.

L'organisation du système ERETES implique que chaque comptable ait la responsabilité d'un domaine donné et qu'il existe un chef d'orchestre qui coordonne l'ensemble. Le travail d'arbitrage que suppose le Système requiert un minimum de connaissances. Des personnes ayant la formation de statisticiens ou équivalents avec des aptitudes de macro-économistes sont les mieux indiquées. Et sachant qu'on ne devient bon comptable national qu'au terme de plusieurs années d'expériences, une certaine stabilité de l'équipe est indispensable.

Fort de ce qui précède, le minimum souhaitable en cadres de niveau A pour le travail sur le système dans un pays d'AFRISTAT de taille moyenne est le suivant :

- 1 (un) ingénieur statisticien économiste (ISE) ou équivalent,
- 4 (quatre) ingénieurs des travaux statistiques (ITS) ou équivalents,
- quelques cadres B (3 à 5 selon les cas) comme personnels d'appui à la collecte et au traitement des données.

Il est souhaitable que chaque cadre A dispose de son propre micro-ordinateur. Pour l'exploitation de

certaines données en amont telles que les données des bilans d'entreprises, d'autres micro-ordinateurs peuvent être requis.

Appui technique nécessaire

Il ne suffit pas d'avoir les bons diplômes pour pouvoir d'emblée construire des comptes nationaux. La maîtrise des techniques à mettre en œuvre est longue à acquérir. Il est bien connu que l'apprentissage des techniques d'élaboration de la comptabilité nationale ne s'acquiert pas sur les bancs de l'université. Un transfert important de savoir faire s'avère le plus souvent nécessaire. Il faut donc prendre le temps de ce transfert, ce qui suppose un compagnonnage avec ceux qui apportent la technologie, afin de le rendre plus rapide et plus complet. En effet, la stratégie privilégie le transfert de savoir-faire en évitant la substitution ce qui explique le nombre souvent important des missions d'accompagnement.

La mise en œuvre de la stratégie retenue, les problèmes, les faiblesses et les leçons à tirer de l'expérience réalisée

Ce qui était prévu et ce qui a été réalisé

La stratégie prévoit l'élaboration des Comptes de deux années, une année de base et une année courante, ces deux types de comptes mettant en œuvre des techniques légèrement différentes et demandant un apprentissage spécifique. Ensuite il sera procédé au rattrapage des retards permettant d'élaborer deux années de comptes en un an, une fois l'équipe locale formée à la technique. Etape ultime de la stratégie, la technique des comptes provisoires sera développée si possible au moyen d'un outil commun.

Une meilleure prise en compte des données du secteur informel dans les comptes nationaux, notamment à partir des résultats des enquêtes de type 1-2-3, est attendue pour cet objectif clé pour les économies en développement.

Jusqu'à présent, la majeure partie des activités de comptabilité nationale menées au sein des Etats membres concerne les Etats membres de l'UEMOA. Ceci a été réalisé à la faveur du Programme d'Appui Régional à la Statistique (PARSTAT) avec un financement européen complété par divers autres financements dont le Fonds AFRISTAT, un contrat FMI/AFRISTAT pour le suivi des plans d'amélioration des méta données du système général de diffusion des données, des projets nationaux comme le programme de renforcement des capacités et de la bonne gouvernance pour le Togo, le Service de

coopération et d'action culturelle des Ambassades de France pour le Gabon et la Mauritanie, etc.

L'utilisation du Système ERETES permet de produire l'essentiel des tableaux du cadre central du SCN 93. Ainsi, un pays qui a réalisé ne serait-ce qu'une année de base dispose d'un Tableau des ressources et des emplois et d'un Tableau des comptes économiques intégrés jusqu'au compte de capital pour tous les secteurs institutionnels. Il faudra réaliser une première année courante pour disposer des indicateurs en volume. C'est en partie pour cette raison que la mise en oeuvre du système ERETES vise la réalisation de deux années de compte : une année de base et une année courante.

Il faut noter que les étapes déterminantes dans la mise en oeuvre du SCN 93 selon une recommandation des Nations Unies maintenant caduque, ne coïncident pas avec les étapes suivies par un pays qui développe ses comptes nationaux au moyen du Système ERETES. Le tableau ci-dessous présente une mise en parallèle du degré d'avancement des Etats membres et des étapes recommandées par les Nations Unies. Compte tenu de l'ambition de ce programme, tous les pays n'ont pas atteint les mêmes niveaux de résultats et ce pour des raisons diverses liées aux ressources humaines disponibles ou à la qualité des données de base.

Tableau 1 : Niveau de mise en oeuvre du SCN93 dans les Etats membres par référence aux étapes recommandées par les Nations -Unies

Pays	Phase du SCN 93 la plus avancée	Année de base réalisée	Dernière année réalisée ou en cours en 2005
Bénin	Phase 4	1999	2000
Burkina Faso	Phase 4	1999	2001
Cameroun	Phase 4	1989/90	2000/2001
Cap Vert	En cours	2002	
Centrafrique	Phase 4	1988	
Côte d'Ivoire	Phase 4	1996	2001
Gabon	Phase 4	2001	2002
Mali	Phase 4	1997	1999
Mauritanie	Phase 4	1998	2000
Niger	Phase 4	2000	2001
Sénégal	En cours	*	
Tchad	En cours	*	
Togo	Phase 4	2000	2001

(*) Ces pays ont développé leurs comptes nationaux par d'autres méthodes que ERETES.

Il reste maintenant à consolider ces résultats en procédant au rattrapage des retards des comptes et à doter les Etats membres d'une méthodologie de comptes provisoires et prévisionnels.

Les faiblesses enregistrées

Il a été dit plus haut que la réalisation de comptes nationaux suppose la présence permanente d'un personnel compétent et motivé. Encore faudrait-il que les Etats fassent l'effort de mettre à la disposition des Instituts Nationaux de Statistiques (INS), et en particulier du service des comptes

nationaux, le personnel ayant les qualifications requises et en nombre suffisant. Une ou deux années ne suffisent pas pour former un comptable national efficace ; il faut acquérir de l'expérience par une pratique continue des comptes sur au moins cinq ans. Ceci permet aussi d'assurer le relais, lorsque des comptables nationaux sont appelés à d'autres fonctions.

Les principales difficultés rencontrées sont : la volatilité des équipes de comptabilité nationale et

les problèmes de collecte des informations de base. Il faut également mentionner le fait qu'il est très difficile aux comptables nationaux de se concentrer exclusivement sur ERETES, compte tenu de la multiplicité des travaux qui leur sont confiés. Il s'ensuit un retard important dans l'avancement des travaux.

Les enquêtes de type 1-2-3 réalisées dans les pays ont été pour la plupart limitées aux capitales économiques. Des réflexions sont en cours sur la façon d'induire des résultats au niveau national à partir de ces données non forcément représentatives de tout l'univers, afin de les intégrer de manière satisfaisante aux travaux de comptabilité nationale.

Quelques leçons à tirer

Le programme de rénovation des comptes nationaux entrepris par les Etats membres d'AFRISTAT est un programme de grande envergure qui nécessite des ressources humaines conséquentes, un financement efficace et du temps pour sa mise en oeuvre.

Il est impératif que les Etats qui se sont engagés dans cette rénovation en comprennent l'étendue afin d'en prévoir les ressources nécessaires ainsi qu'une programmation qui tienne compte de leur capacité réelle notamment en ressources humaines. Dans le cas présent, les ressources humaines n'ont pas toujours été à la hauteur de ce qui était attendu.

Les programmes d'activité des INS ont besoin d'être mieux articulés et plus cohérents pour profiter davantage des synergies qui peuvent résulter de différentes composantes et dont la dynamique doit être étudiée avec plus de soin.

Une dérive guette le programme actuel

Le rôle du comptable national est surtout d'élaborer des comptes définitifs et provisoires donc des comptes nationaux jusqu'à l'année (n-1) alors qu'on se trouve en année (n). Les comptes de l'année en cours et des années suivantes sont des comptes prévisionnels et donc du ressort du prévisionniste.

Les Etats ainsi que les organisations sous-régionales ont besoin de données de comptabilité nationale fiables, plus complètes et à jour. Cela suppose de disposer de comptes nationaux définitifs, provisoires et prévisionnels. Les comptes définitifs sont à jour s'ils sont disponibles pour l'année (n-2) alors qu'on se trouve en année (n) ou lorsqu'il existe des comptes non définitifs (ou semi-définitifs) il faudra avoir les comptes définitifs jusqu'en année (n-3) et les comptes non définitifs en année (n-2). Les comptes provisoires sont à jour s'ils sont disponibles pour l'année (n-1) alors qu'on se trouve en année (n). Il peut exister plusieurs versions de comptes provisoires (au moins 2) au cours de l'année (n). Les comptes prévisionnels qui sont en fait quelques variables macroéconomiques clés, concernent l'année n. Ils sont forcément bâtis à partir d'indicateurs de conjoncture économique et d'hypothèses qui sous-tendent la politique que l'Etat se propose de mettre en œuvre. Il s'agit plus de modèles macroéconomiques que de véritables comptes nationaux qui présentent les résultats d'une économie sur une période révolue.

Le bilan d'un exercice comptable se fait généralement à son terme. En effet, les comptes nationaux qui doivent intégrer les données de tous les secteurs pour produire un résultat global pour toute l'économie ne peuvent précéder les résultats sectoriels. Cependant à partir de données incomplètes et d'indicateurs, le comptable national parvient à élaborer des comptes provisoires qui permettront de faire des analyses économiques à confirmer ultérieurement lorsque les comptes définitifs seront disponibles.

Ces comptes provisoires complètent les comptes définitifs dont une longue série est requise pour l'analyse macroéconomique, notamment la prévision économique pour l'année (n) où, par delà la dimension conjoncturelle, les tendances à long terme peuvent être recherchées.

Mais les comptes provisoires sont aussi utiles pour le comptable national. En même temps que la satisfaction de répondre aux besoins des demandeurs, il dispose ainsi des grandes tendances de l'économie dont il s'appliquera à rechercher les fondements et les explications dans les détails des données qui conduiront aux comptes définitifs.

Chaque type de compte a sa place dans l'édifice de la série des comptes qui sont à fournir aux utilisateurs par le comptable national. Tout raccourci risque de porter préjudice à cet édifice. Ainsi, si l'on substitue aux méthodes des comptes provisoires, des méthodes de comptes prévisionnels, à terme l'ensemble des comptes élaborés le sera avec des méthodes de comptes prévisionnels. On disposera alors de comptes dits rapides qui ne tiendront pas longtemps avant qu'on découvre qu'il faut un socle solide de comptes définitifs.

Il convient que chaque Etat se donne les moyens de réaliser ses comptes définitifs, provisoires et prévisionnels. Il n'y a pas de compte lent ou rapide en soi, il y a des comptes dont l'élaboration repose sur des données statistiques plus ou moins complètes. La fiabilité de la représentation qu'ils donnent de l'économie est proportionnelle à l'étendue des statistiques qu'ils incorporent et donc au temps de leur mise à disposition du comptable national. Le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) a défini les échéances optimales des diverses statistiques, notamment celles concourant à l'élaboration des comptes nationaux. Les comptes nationaux aussi ont leur échéance qui est subordonnée à celles des statistiques dont ils ont besoin. Le respect de ces échéances contribuera à une diffusion à jour des données de comptabilité nationale.

Un engouement justifié pour les comptes provisoires

Comme évoqué ci-dessus, il s'agit de faire les comptes de l'année (n-1)⁵ lorsqu'on se trouve en année (n) et ce, à partir de données incomplètes et d'indicateurs. La méthode consiste à identifier les données habituellement disponibles chronologiquement. Il faut ensuite identifier les

⁵ Ce qui suppose de disposer de comptes définitifs de l'année n-2 et à défaut, des comptes non-définitifs de n-2.

domaines de traitement dont relève chaque donnée, faire l'inventaire des branches et des secteurs où il manque une certaine information et y associer un indicateur approprié.

En général, les données sont rapidement disponibles pour le secteur institutionnel des administrations publiques. En Afrique, l'activité dans le secteur primaire peut s'appréhender facilement. Il est aussi possible de disposer des données du commerce extérieur et de la balance des paiements. C'est surtout au niveau du secteur secondaire qu'il faudra rechercher la plupart des indicateurs d'évolution de l'activité économique. Les indices de la production industrielle seront mis à contribution lorsqu'ils existent. Dans le tertiaire marchand, diverses méthodes sont utilisées, notamment la recherche d'une relation entre ce secteur et les autres. Des données démographiques sont utilisées pour approcher la demande en certains produits, etc.

Ce qui est décrit ci-dessus étant le cas général, il faudra bien entendu tenir compte des spécificités de chaque économie, quant aux méthodes à appliquer. Si l'on est en face d'un pays pétrolier, on n'appliquera pas forcément la même méthode que lorsqu'on a à faire à un pays sahélien essentiellement agricole, etc., d'où la nécessité d'une bonne connaissance de l'économie du pays dont on a la charge d'élaborer les comptes.

La rénovation des comptes nationaux en cours dans les Etats membres d'AFRISTAT au moyen du Système ERETES doit être complétée par des comptes provisoires, selon une méthodologie harmonisée, notamment pour les Etats de l'UEMOA afin d'assurer la comparabilité des données de comptabilité nationale. C'est une approche qui figure aussi dans le PROSMIC pour respecter l'articulation évoquée ci-dessus entre les divers types de comptes.

L'utilisation d'un outil commun pour l'élaboration des comptes provisoires est ainsi recommandée. Ceci a motivé les développements spécifiques du Système ERETES qui sont en cours. Un outil de transformation des bases dans des nomenclatures plus agrégées et des améliorations sur les outils de travail en année courante sont actuellement en cours de programmation pour réaliser cet objectif. Les comptes provisoires se feront suivant une méthode similaire aux comptes définitifs mais à un niveau plus agrégé des nomenclatures et avec des données quelque peu différentes.

Dans l'idéal, cette stratégie supposerait que tous les Etats membres passent par le Système ERETES afin de disposer d'un outil commun. Faute de quoi, il faudra concevoir un outil propre à chaque Etat

membre qui n'appliquerait pas le SCN 93 par le moyen du Système ERETES. Il conviendra de se donner les moyens de leur apporter une aide appropriée dans le système où ils évoluent afin qu'ils disposent de comptes provisoires fiables.

Notons cependant que les ressources humaines sont les mêmes pour les comptes définitifs et les comptes provisoires. Le risque est que les comptes définitifs soient délaissés au profit des comptes provisoires.

Le difficile problème de la diffusion des données de comptabilité nationale rénovées

La reconnaissance des nouvelles séries de comptes nationaux est toujours délicate. La plupart des utilisateurs attendent des comptes nationaux fiables, parfois très détaillés, à jour et élaborés selon les normes internationales. Les données de comptabilité nationale, notamment le produit intérieur brut (PIB) et ses emplois, sont souvent utilisées dans l'élaboration des indicateurs de suivi des programmes des pays et des partenaires au développement. Il faut pour cela des séries homogènes et cohérentes. Les comptes nationaux rénovés, élaborés pour une année ou deux, ne suffisent donc pas pour apprécier ces indicateurs de suivi.

Rien n'empêche les comptables nationaux des Etats membres de réaliser des rétrapolations des comptes pour satisfaire de telles demandes. On le sait, le problème de fond est l'insuffisance de ressources humaines déjà évoquée, mais il n'est pas rare aussi de rencontrer une incompréhension des autorités nationales résultant d'une mauvaise communication des services en charge de la statistique.

S'il est prouvé que les nouvelles séries de comptes nationaux ont une couverture plus complète, en intégrant par exemple mieux le secteur informel, il s'ensuivra qu'elles donneront des niveaux plus faibles aux indicateurs tels que les recettes fiscales rapportées au PIB, les dépenses d'investissement rapportées au PIB, etc. En revanche, elles amélioreront les indicateurs tels que le déficit budgétaire rapporté au PIB, la masse salariale rapportée au PIB, etc.

Il est arrivé que la dégradation de l'indicateur recette fiscale rapportée au PIB ait été interprétée comme un moindre effort de fiscalisation de l'économie. Même le PIB par tête peut s'améliorer et il peut être à craindre qu'un pays ne sorte ainsi de l'ensemble des pays les moins avancés avec la privation des avantages qui y sont attachés. Ainsi un pays qui fait des efforts pour améliorer son système de comptabilité nationale se voit paradoxalement pénalisé. De telles considérations

ne doivent pas conduire à garder le statu quo qui serait démotivant pour les comptables nationaux. Les experts d'AFRISTAT qui accompagnent ces Etats sont conscients de tels enjeux : ils doivent aider les différentes équipes nationales à les prendre en charge.

Avec la mise en œuvre des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la demande d'indicateurs explose. La plupart du temps ces indicateurs sont produits sur financement extérieur et il faut redouter qu'une fois les ressources extérieures tariées, les indicateurs ne soient plus produits. Sans doute faudra-t-il embrasser un minimum soutenable dont il faudra assurer la régularité.

Les indicateurs de suivi des programmes devront surtout pouvoir s'analyser en terme de tendance pour bien mesurer les efforts qui sont faits par les pays au cours du temps, pour peu que ces indicateurs soient homogènes.

Conclusion

Pour une fois dans la longue histoire des comptes nationaux en Afrique, l'occasion a été donnée de faire un bon travail pour les Etats : AFRISTAT s'étant doté d'un programme statistique minimum

commun (PROSMIC) après une analyse judicieuse des expériences passées. Ce programme minimum, couvrant le noyau essentiel de production statistique, était nécessaire pour les Etats membres. Un effort particulier sur l'harmonisation a été réalisé afin de satisfaire les besoins de comparaison des données, notamment dans le cadre des travaux de surveillance multilatérale des zones d'intégration économique dont relèvent les Etats membres.

La stratégie de rénovation des comptes nationaux, aussi bien pensée qu'elle fut, a peut être manqué de la communication nécessaire auprès des responsables en charge de la statistique des Etats membres de façon qu'ils prennent la mesure des enjeux à moyen et long termes. Il faut aussi constater que les Etats n'avaient pas toujours les moyens d'une telle politique, tandis que les bailleurs qui ont bien voulu financer les travaux n'ont pas toujours su mener une gestion financière qui soit en adéquation avec les actions engagées.

Il convient donc que les Etats membres se donnent les moyens de prendre en charge le financement du développement de la statistique et en particulier des comptes nationaux en faisant en sorte que les ressources humaines soient suffisantes et relativement stables. Il est souhaitable que l'organisation de la production statistique respecte mieux les délais de diffusion des données pour plus d'efficacité, ainsi que le recommande le FMI dans le SGDD.

Références bibliographiques

AFRISTAT (1997), Actes du séminaire « Le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne » Tome 2, Bamako, voir notamment les articles sur l'intégration des données du secteur informel dans les comptes nationaux. (10 au 14 mars)

<http://www.afristat.org/Afristat/Publication/actesectinf.htm>

AFRISTAT - Commission de l'UEMOA (2004), PARSTAT, Rapport final de mise en œuvre du Contrat de subvention.

Gbaza S., Gbossa H., Métreau E., Mbaitouloum R., Mustapha I. et Yélé R. (1995), « La comptabilité nationale en République centrafricaine et l'utilisation du module ERETES », *STATECO*, n° 81-82.

Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les Etats membres d'AFRISTAT publié en mars 2001.

<http://www.afristat.org/Afristat/Publications/guidcn.htm>

Manuel de concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel publié en décembre 1999.

<http://www.afristat.org/Afristat/Publication/concepts.htm>

Nomenclatures d'activités et des produits des Etats membres d'AFRISTAT publié en octobre 2000.

<http://www.afristat.org/Afristat/Publications/naema.htm>

PROSMIC (2002), Programme statistique minimum commun comme résultat d'un projet de même nom.

<http://www.afristat.org/Afristat/Publications/Prosmicfr.Pdf>

Séruzier M. (1996), *Construire les comptes nationaux de la nation selon le SCN 1993*, Economica, Paris

Séruzier M. (1998), « Une discipline spécifique : la mesure en macroéconomie », *STATECO*, n° 90-91

Séruzier M. (2004), « La mesure de l'économie informelle et sa contribution aux comptes des ménages », *STATECO*, n° 98.

<http://www.afristat.org/Afristat/Publication/Pdf/stateco98.pdf>